

Service de la francophonie
p.B.73.F.0.1.(5). - KJF/BAC

Berne, le 29 avril 1991

Original direkt weitergeleitet

Note à M. l'Ambassadeur Keusch

Francophonie

Conformément à votre demande, et suite à la Conférence des Ministres de l'environnement francophones à Tunis, nous vous donnons ci-dessous quelques éléments d'information rappelant les prochaines échéances francophones :

1. Le IVe Sommet francophone se tiendra à Paris (Palais de Chaillot) du 19 au 21 novembre prochain.
2. Un Comité international préparatoire (C.I.P.) a été mis en place le 10.4.91 sous la présidence du pays hôte (Président : Ambassadeur François-Régis Bastide). Le soussigné y participe pour la Suisse. Le C.I.P. se réunira encore à trois reprises avant la réunion ministérielle préparatoire.
3. Sur le modèle des Sommets précédents, deux réunions préparatoires au niveau des MAE se tiendront avant le Sommet de novembre, la première début juillet (lieu et date précis pas encore fixés) et la seconde le jour précédant le Sommet.
4. A l'initiative des Canadiens, une réunion de concertation entre pays bailleurs de fonds du Nord au niveau des fonctionnaires (les programmes Sommets sont exclusivement financés par les pays industrialisés, France, Canada, Québec, Belgique, Luxembourg, Suisse) aura lieu fin mai. Le Ministre de la francophonie canadien, M. Masse, en présentait l'idée à Berne le 16 avril dernier au CF Felber, qui en approuvait le principe.
5. M. Masse a plaidé encore pour l'adhésion de la Suisse à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT),

principal exécuteur des décisions des Sommets. La Suisse est le seul pays membre à part entière des Sommets et non membre de l'ACCT.

En raison d'une opposition du DFI, la proposition d'adhérer du DFAE de novembre 1990 n'a pas pu être entérinée par le Conseil fédéral. La quote-part prévisible de la Suisse de fr.s. 3,5 mio/an devrait être inscrite dans les perspectives budgétaires 1993/95.

6. L'ACCT doit ouvrir prochainement à titre expérimental (2 ans) un bureau à Genève pour d'une part faire connaître l'action du Mouvement de la francophonie et d'autre part servir de structure d'accueil aux pays francophones, plus spécialement africains, n'ayant pas de représentation diplomatique à Genève. La prise en charge du loyer de ce bureau doit faire l'objet ces prochains jours d'une proposition au CF sur le budget de la francophonie. La perspective de ce bureau, déjà très applaudie avant d'avoir été concrétisée, formera l'occasion d'une coopération entre pays du Nord, la Belgique mettant à disposition une déléguée à l'ACCT et la France fournissant la bureautique.
7. Il conviendra, au cours des prochaines semaines, de procéder à une évaluation des quelques actions dans lesquelles nous nous sommes engagés dans le cadre de la francophonie multilatérale.

TV-5 Europe et TV-5 constituent une action qui se développe bien, sous la houlette du DFTCE.

Les programmes "éducation et formation" (édition de livres francophones et livres universitaires de 1er cycle) et "coopération juridique" (Revue universelle des droits de l'homme) sont réalisés grâce à un financement de la DDA. Une participation à l'Université Senhor d'Alexandrie est également assurée par la DDA.

Deux programmes linguistiques (industries de la langue, Trésor informatisé de la langue française) sont réalisés avec la

Chancellerie fédérale grâce à notre budget global de la francophonie. Ce budget (600'000 fr. en 1990, 550'000 en 1991) sert à financer des actions s'intégrant dans les actions définies par les Sommets et ne pouvant trouver un financement d'une autre manière.

8. Dans les deux Conférences ministérielles décidées par le Sommet de Dakar, celle sur la culture en novembre 1990 à Liège, et celle sur l'environnement qui vient de se tenir à Tunis, deux déclarations et deux programmes d'action ont été adoptés sur lesquels la Suisse ne s'est pas engagée. Il conviendrait d'examiner si, et le cas échéant quels engagements pourront être pris lors du Sommet.
9. Le prochain Sommet devrait en principe retenir comme thèmes prioritaires les secteurs "éducation et formation" et "environnement". Sur le plan politique, un certain nombre de résolutions, comme lors des précédents Sommets, devraient être adoptées. Plus que par le passé, la question des droits de l'homme pourrait être abordée.
10. Le thème de l'ouverture du Mouvement aux pays de l'Est devrait aussi nourrir le débat (cf. note séparée du 18.4.91). En tout état de cause, la Roumanie déposera sa candidature.
11. Enfin, un des soucis suisses devrait être de voir porter la fréquence des Sommets de 2 à 3 ans. La France est en principe attachée au caractère biannuel de ces réunions. Tant le Canada que l'ACCT pourraient par contre être prêts à revoir ce rythme excessif.

Service de la francophonie



J.-F. Kammer

Annexe mentionnée

Copie sans annexe - JAC
- SIN
- WOK, KJF

DG 3.0. A. 11.91 - 10